

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13

Références :

Numéro de client : 0048125

Numéro du contrat de prêt : MON544693EUR

Date d'émission des conditions particulières : 19 avril 2023

**Prêteur** : **LA BANQUE POSTALE**  
La Banque Postale – SA à Directoire et Conseil de Surveillance – Capital social 6 585 350 218 € – 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 – RCS Paris n°421 100 645 – ORIAS n°07 023 424  
représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

**Emprunteur** : **COMMUNE D'AIRE SUR LA LYS**  
HOTEL DE VILLE  
GRAND PLACE  
BP40029  
62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX  
SIREN n°216200147  
représenté(e) par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

### MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT

**Score Gissler** : 1A

**Montant du contrat de prêt** : 1 600 000,00 EUR

**Durée du contrat de prêt** : 15 ans, soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/07/2038

**Objet du contrat de prêt** : financer les investissements

**Type de prêt** : Prêt classique

### TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE JUSQU'AU 01/07/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

**Montant** : 1 600 000,00 EUR

**Versement des fonds** : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 24/04/2023 et le 09/06/2023 avec versement automatique le 09/06/2023

**Nombre de versement(s) possible pendant la plage de versement** : 1 seul versement pour le montant total de la tranche

**Préavis** : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 3,76 %

**Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Reception en préfecture  
062-216200147-20230530-2023-05-9-1-CC  
Date de télétransmission : 01/06/2023  
Date de réception préfecture : 01/06/2023

**Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle

**Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts** : 1<sup>er</sup> d'un mois

**Mode d'amortissement** : constant

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû  
*Préavis* : 50 jours calendaires  
*Indemnité* : actuarielle

#### COMMISSION

**Commission d'engagement** : 0,10 % du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Taux effectif global** : 3,77 % l'an  
*soit un taux de période* : 0,944 %, pour une durée de période de 3 mois

**Comptable assignataire** : numéro codique : 062232  
SGC DE SAINT OMER  
1 ALLEE HONORE DE BALZAC  
62967 LONGUENESSE CEDEX

<b>Notification</b> :	<b>Prêteur</b>	<b>Emprunteur</b>
	La Banque Postale Secteur Public Local TSA 40200 69221 Lyon Cedex 02	COMMUNE D'AIRE SUR LA LYS HOTEL DE VILLE GRAND PLACE BP40029 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX
	E-mail : gestion@spl-labanquepostale.fr	

#### CONDITIONS SUSPENSIVES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT DE PRÊT

L'entrée en vigueur du contrat de prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 02/06/2023 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- des présentes conditions particulières paraphées et signées par le représentant dûment habilité de l'emprunteur,
- de la délibération ou de la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'emprunteur, exécutoire à la date de signature des présentes conditions particulières par le représentant dûment habilité de l'emprunteur, sauf si une délibération ou une décision n'est pas requise par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- de la ou des autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation.

#### DÉROGATIONS/AMÉNAGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUTRES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Les parties sont convenues de ne pas déroger aux conditions générales, ni les compléter.

#### PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel sont décrites à l'article « Protection des données à caractère personnel » des Conditions Générales des contrats de prêt de La Banque Postale ci-jointes.

#### SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux.

Accusé de réception en préfecture  
062-216200147-20230530-2023-05-9-1-CC  
Date de télétransmission : 01/06/2023  
Date de réception préfecture : 01/06/2023



L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :

A Aire-sur-la-Lys, le 01/06/2023

Nom et qualité du signataire :

Cachet et signature :

DISSAUX Jean-Claude,  
Maire



Pour le prêteur :

A Lyon, le 19 avril 2023

Nom et qualité du signataire :

Audrey SAN VICENTE

Contrôleur Crédit